

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Arrêté du 19 mars 2026 portant majoration des salaires forfaitaires servant de base de calcul des contributions des armateurs, des cotisations et de certaines prestations des marins du commerce, de la plaisance, de la pêche et des cultures marines

NOR : TECM2606168A

Le ministre du travail et des solidarités, la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code des transports, notamment son article L. 5553-5 ;
Vu le décret n° 52-540 du 7 mai 1952 modifié relatif au salaire forfaitaire servant de base au calcul des cotisations des marins et des contributions des armateurs au profit des caisses de l'Etablissement national des invalides de la marine, notamment son article 1^{er},

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Les salaires forfaitaires servant de base au calcul des contributions des armateurs et des cotisations et des pensions des marins du commerce, de la plaisance, de la pêche et des cultures marines sont fixés, à compter du 1^{er} avril 2026, conformément au tableau ci-dessous :

Base de calcul des contributions, cotisations
et pensions applicable au 1^{er} avril 2026

CATÉGORIES	SALAIRES FORFAITAIRES en euros	
	PAR AN	PAR JOUR
1	14 820,80	41,17
2	18 433,30	51,20
3	22 044,98	61,24
4	24 318,23	67,55
5	25 954,14	72,09
6	26 854,93	74,60
7	28 522,44	79,23
8	30 020,35	83,39
9	31 374,26	87,15
10	33 340,30	92,61
11	36 938,33	102,61
12	39 297,69	109,16
13	42 510,19	118,08
14	45 722,78	127,01
15	49 285,81	136,91
16	53 059,88	147,39

CATÉGORIES	SALAIRES FORFAITAIRES en euros	
	PAR AN	PAR JOUR
17	57 671,98	160,20
18	63 554,32	176,54
19	69 959,15	194,33
20	76 867,05	213,52

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.
Fait le 19 mars 2026.

*La ministre de la transition écologique, de la biodiversité
et des négociations internationales sur le climat et la nature,*
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des gens de mer,
R. MEJECAZE

Le ministre du travail et des solidarités,
Pour le ministre et par délégation :
*La sous-directrice des retraites et des institutions
de protection sociale complémentaire,*
D. CHAUMEL

*La ministre de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes handicapées,*
Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice des retraites et des institutions
de protection sociale complémentaire,*
D. CHAUMEL

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*
Pour le ministre et par délégation :
*La sous-directrice
chargée de la 6^e sous-direction
de la direction du budget,*
E. DELAITRE